



# BAROMÈTRE

## DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES PETITES VILLES DE DEMAIN

3<sup>ème</sup> ÉDITION 2019-2022



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

# SOMMAIRE

Éditos p4

Focus méthodologie  
sur les niveaux de centres  
d'équipement et de services  
des communes PVD p6

Focus méthodologie  
sur le baromètre AFL p7

## 02

La santé financière des communes  
PVD, une inflexion en 2022 p10

2022 : une année atypique  
pour les communes PVD p10

Un renforcement de la fragilité  
pour certaines communes  
du programme ? p13

Dans les Outre-Mer,  
des communes plus peuplées  
et de centralité plus importante p15

## 01

Point d'étape sur  
le programme PVD  
à mi-parcours p8

Focus dans nos territoires,  
la ville d'Évian-les-Bains p9

## 03

Une affaire  
de centralité p16

Notes financières : une trajectoire  
globalement favorable entre 2019  
et 2021 qui se tend en 2022 p16

Des investissements  
qui demeurent plus dynamiques  
dans les communes du programme,  
en dépit de l'inflation p17

Terreau toutefois fertile aux projets :  
le programme PVD sur sa lancée p21

Conclusion p26



# ÉDITOS

Ces dernières années ont été marquées par les chocs du Covid, de la guerre en Ukraine et du retour durable de l'inflation. Dans ce contexte contraint, les collectivités locales françaises, dans leur ensemble, ont su concilier le maintien d'un effort d'investissement soutenu sans dégrader leur situation financière.

Au-delà de ces tendances nationales, la quatrième édition du Baromètre de la santé financière des collectivités, publiée en juin 2023, a mis en évidence l'hétérogénéité croissante des situations, qui varient d'une collectivité à l'autre. Ce document présente une analyse des notes financières attribuées par l'AFL à chaque collectivité locale à partir de plusieurs ratios : solvabilité, épargne brute, niveau d'endettement.

Pour la troisième année consécutive, l'AFL a approfondi cette démarche en élaborant, dans le cadre de ses partenariats avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires et l'Association des Petites Villes de France, une déclinaison spécifique du Baromètre consacrée à la situation des 1 600 communes relevant du programme Petites villes de demain.

Cette étude se penche sur les spécificités de la santé financière des Petites villes de demain (PVD) par rapport aux autres communes françaises des mêmes strates de population, et mesure l'impact des charges de centralité sur la situation des communes concernées. L'année 2022 apparaît ainsi comme atypique pour les communes PVD, qui ont su maintenir leur effort en investissements pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture !



## **Marie Ducamin**

*Présidente du Conseil  
d'administration de l'AFL-ST*

*Maire de  
Saint-Jacques-de-la-Lande,*

*Vice-Présidente  
de Rennes Métropole*

Fort d'un partenariat signé en 2020 entre l'ANCT et l'AFL, et étendu en 2023 à l'APVF, le Baromètre de la santé financière des Petites villes de demain est le fruit d'une collaboration large en faveur des collectivités territoriales en générale et des petites villes en particulier.

Programme partenarial et cousu-main, le programme Petites villes de demain, demandé par l'APVF, piloté par l'ANCT, a été conçu pour donner aux maires des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité, des moyens d'élaborer et de concrétiser leur projet de territoire. Les communes lauréates du programme Petites villes de demain peuvent s'appuyer sur la mobilisation de nombreux partenaires, engagés à leurs côtés, et s'appuyer sur une boîte à outils pour répondre aux besoins spécifiques de leur territoire.

Ce troisième Baromètre de la santé financière des Petites villes nous apporte de précieux enseignements. Si l'année 2022 a marqué une inflexion dans la tendance à l'amélioration de la santé financière des communes PVD, l'écart ne s'est cependant pas creusé avec les autres villes de taille similaire. Il y a fort à espérer que le gros de la crise inflationniste est passé : les communes PVD, qui, pour la plupart, ont su faire le dos rond en maîtrisant leurs dépenses, conservent des finances saines. Elles ont par ailleurs réussi à maintenir un niveau d'investissement plus élevé que les autres communes. Est-ce encore un effet de rattrapage de la période pré-covid, ou, comme nous l'espérons, le signal d'un engagement financier durable des communes qui pourront voir éclore leurs projets dans quelques années ? Les prochains millésimes de ce baromètre nous permettront d'y voir plus clair.

Le contexte économique est en effet volatil et, parfois, source d'inquiétude pour les maires qui manquent de visibilité pour leurs projets. Le rôle des partenaires du programme Petites villes de demain, et au premier chef, de l'ANCT qui le pilote, en est d'autant plus déterminant. Alors que le programme entre pleinement dans sa phase opérationnelle, et tandis que les maires achèvent la première moitié de leur mandat, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sera nécessaire pour assurer la concrétisation des projets des petites villes de demain.

Ce baromètre, qui s'inscrit dans un contexte économique et inflationniste complexe pour les collectivités, vient souligner et renforcer la mission de l'ANCT, celle d'une agence qui agit sur-mesure au plus près des territoires. Collectivement, nous devons rester attentifs à la situation financière de nos petites villes. L'ANCT demeure mobilisée et attentive aux trajectoires des communes PVD. Le baromètre 2024 et les prochains à venir, nous renseigneront sur l'évolution de la santé financière des communes PVD.



## **Christophe Bouillon**

*Maire de Barentin*

*Ancien Député  
de Seine-Maritime*

*Président de l'Association des  
Petites Villes de France*

*Président de l'Agence  
Nationale de la Cohésion  
des Territoires*

# FOCUS MÉTHODOLOGIE SUR LES NIVEAUX DE CENTRES D'ÉQUIPEMENT ET DE SERVICES DES COMMUNES PVD

L'analyse des notations des communes Petites villes de demain repose sur deux indicateurs de contexte : la population et le niveau de centralité des communes. Si les données démographiques proviennent de l'INSEE, celles relatives aux fonctions de centralité sont issues de l'étude « Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ? » copilotée par Inrae-Cesaer et l'ANCT en 2019-20, menée dans le cadre de la préfiguration du programme Petites villes de demain.



Cette étude menée sur les centralités a permis de déterminer, par une méthode inédite, le niveau de centralité de chaque commune de France et donc de chaque commune bénéficiaire du programme Petites villes de demain. Cet indicateur, qu'est le niveau de centralité, vient caractériser les communes généralement analysées seulement selon le prisme de leur population.

Toutes les communes de France sont classées dans l'une des cinq catégories de centralité, niveau jugé sur la base des équipements et des services proposés à la population locale et environnante : les communes non centres, les centres d'équipements et de services locaux, intermédiaires, structurants ou majeurs (le niveau de centralité dit majeur ne concernant assez naturellement aucune Petite ville de demain).

**Découvrir les résultats de l'étude « Centralités » sur le site de l'Observatoire des Territoires.**

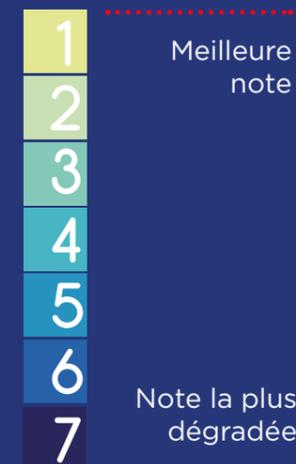
Synthèse de l'étude « Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ? ».

# FOCUS MÉTHODOLOGIE SUR LE BAROMÈTRE AFL

## QU'EST-CE QUE LA NOTE AFL ?

Toutes les collectivités françaises disposent d'une « note AFL » ou « scoring » entre 1 et 7. Cette note financière repose sur les trois critères suivants :

- 1 **La solvabilité, pondérée à 55%**, résultant du taux de couverture du remboursement de la dette par l'épargne brute (30%) et du taux d'épargne brute (25%).
- 2 **Le poids de l'endettement, pondéré à 20%**, résultant de la capacité de désendettement (10%) et du taux d'endettement (10%).
- 3 **Les marges de manœuvre budgétaires, pondérées à 25%**, résultant de la part des annuités de la dette dans les recettes de fonctionnement (5%), du taux d'épargne brute avec augmentation de 10% des ressources à pouvoir de taux (5%), de la capacité de désendettement avec réduction de 10% de la charge nette des investissements (10%) et du taux d'endettement après réduction de 10% de la charge nette des investissements (5%).



Pour la notation, les agrégats budgétaires et les ratios financiers sont calculés en consolidant les **données issues des budgets principaux et des budgets annexes** (comptes de gestion) centralisés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Les données 2022 exploitées dans cette étude sont provisoires et ont fait l'objet de retraitements pour obtenir des agrégats budgétaires exploitables. Les données budgétaires consolidées n'intègrent pas les budgets annexes en M22.

Pour les évolutions entre 2021 et 2022 des agrégats budgétaires et des ratios financiers, seules les données issues des budgets principaux ont été exploitées.

Cette étude a retenu pour périmètre d'analyse les communes de 500 à 20 000 habitants afin de se conformer au profil des communes retenues dans le cadre du programme PVD.

Pour les besoins du baromètre, les moyennes sur 5 ans ne sont pas prises en compte, et l'ensemble des ratios sont calculés sur une année donnée.

Le système de note financière appliqué avant tout octroi de crédit par l'AFL est identique à celui utilisé au moment de la demande d'adhésion.

## QU'EST-CE QUE LE BAROMÈTRE AFL ?

L'ensemble des notes par collectivité ont fait l'objet de **moyennes simples** pour obtenir des agrégats sur différents périmètres (par typologie de collectivité, par entité territoriale, par année...).

C'est donc bien une mesure de la santé financière individuelle des collectivités et non pas du secteur public local dans son ensemble.

Pour respecter le principe de confidentialité, aucune note individuelle n'est publiée dans le document mais l'AFL tient à la disposition de chaque collectivité sa note financière.

Tout au long de ce document, les villes retenues dans le programme « Petites villes de demain » seront mentionnées par les « communes PVD ».

# 01 POINT D'ÉTAPE SUR LE PROGRAMME PVD À MI-PAROURS ●

Petites villes de demain vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Lancé en octobre 2020 et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département, le programme bénéficie à plus de 1 600 communes en France métropolitaine et ultramarine.

Ces dernières bénéficient de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF) et l'Agence France Locale (AFL). Au 1<sup>er</sup> octobre 2023, plus de 1 100 communes ont signé une convention-cadre Petites villes de demain confirmant ainsi le passage de leur projet en phase opérationnelle. Pour ne citer que deux autres chiffres-clés, depuis le lancement du programme et au 30 juin 2023, 1,35 milliard d'euros ont d'ores et déjà été engagés pour accompagner les projets des territoires et 35 000 logements ont été rénovés au sein des Petites villes de demain.

Les petites communes exerçant un rôle de centralité, supportent les charges de services publics ayant un rayonnement au-delà de leur périmètre géographique, par leur niveau d'équipements et de services. Les deux premiers baromètres AFL, publiés en 2021 et 2022, ont permis de démontrer que le ciblage du programme PVD était approprié : en effet, les communes bénéficiaires disposent en moyenne de charges de centralité plus lourdes, ce qui fragilise leurs finances et les rend plus sensibles à la conjoncture.

+ de 1600

communes soutenues  
par le programme Petites  
villes de demain, dont :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

**407 communes**  
adhérentes de l'APVF  
**46 communes**  
actionnaires de l'AFL

Crédit : Ville d'Évian-les-Bains



## FOCUS DANS NOS TERRITOIRES, LA VILLE D'ÉVIAN-LES-BAINS

« La commune d'Évian-les-Bains a signé la Convention d'adhésion « Petites villes de demain » le 21 juin 2021 pour être accompagnée dans le renforcement et le déploiement de son projet territorial de redynamisation de centre-ville. Au travers d'une nouvelle convention-cadre valant ORT signée le 19 juin 2023, la collectivité s'engage à répondre aux enjeux de transition écologique, en apportant une importance particulière à la Loi Climat et Résilience pour accélérer la transition de son modèle de développement vers une société neutre en carbone, résiliente, plus juste et solidaire.

L'objectif national ZAN « Zéro artificialisation nette » d'ici 2050, avec de premières échéances en 2030, est un élément supplémentaire non négligeable que la commune doit prendre en considération. Les enjeux d'étalement urbain et de surconsommation foncière concernent particulièrement la commune, du fait des effets sur la biodiversité et la menace pour l'atteinte des objectifs climatiques.

Le contexte actuel de notre société et les changements des paradigmes qu'il suscite à la fois économiques et sociaux, ont mené la ville d'Évian-les-bains à s'appuyer sur le dispositif « Petites villes de demain » pour accompagner l'ensemble des acteurs concernés dans les mutations qui touchent tous les domaines de notre vie (consommation, production, travail, loisir, transports, habitat, alimentation, énergie, circuits courts etc.) et développer en toute transversalité et avec cohérence un projet de redynamisation de centre-ville intégré au projet politique de mandat de Mme le maire et chapeauté par les 17 Objectifs de développement durable. »,

**Margot Bernardi**

Cheffe de projet Petites Villes de Demain  
au sein des services de la ville d'Évian-les-bains



# 02

## LA SANTÉ FINANCIÈRE DES COMMUNES PVD, UNE INFLEXION EN 2022 ●

### 2022 : UNE ANNÉE ATYPIQUE POUR LES COMMUNES PVD

L'année 2022 est particulière pour les communes Petites villes de demain : elles ont connu, pour la première fois en quatre exercices, une légère dégradation de leur situation financière moyenne évaluée par la note AFL : de 3,13 en 2021, la note est portée à 3,27 en 2022. Cette dégradation, avec une augmentation de la note de 0,14 point, reste très mesurée et interroge surtout parce qu'elle interrompt une tendance d'amélioration continue, dont on surveillera la reprise ou non dans les prochains exercices.

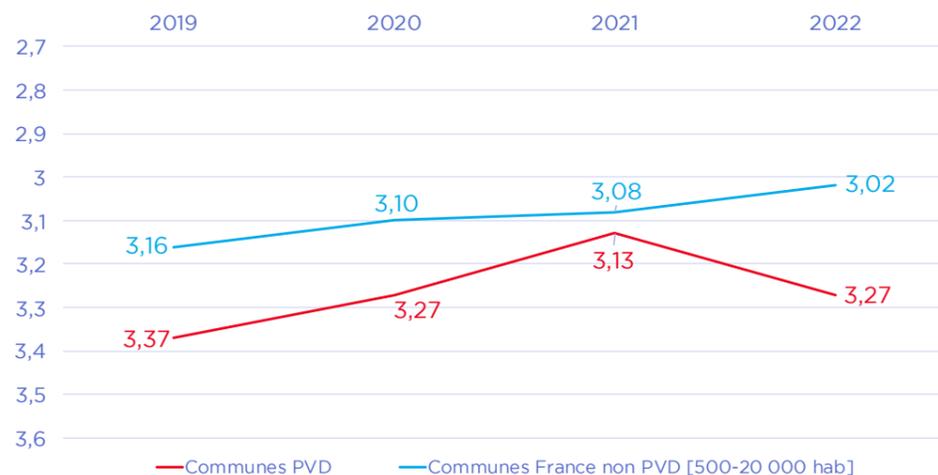
Cette évolution contraste avec celle de l'ensemble des communes françaises entre 500 et 20 000 habitants, pour qui la situation s'est légèrement améliorée, passant de 3,09 à 3,05 sur la même période. De façon générale, les communes PVD affichent une santé financière moins favorable que les communes non bénéficiaires du programme de la strate. Il faut toutefois noter que, derrière cette tendance globale, la situation financière des communes PVD est très hétérogène.

Entre 2021 et 2022, 55 % des communes connaissent une baisse de leur note, tandis qu'elle s'améliore ou se stabilise pour 45 % d'entre elles. En 2021, les proportions étaient inversées.

Dans l'ensemble des communes françaises comptant entre 500 et 20000, la situation s'est légèrement améliorée, passant de 3,09 à 3,05 sur la même période. De façon générale, les communes PVD affichent une santé financière légèrement moins favorable que les communes non bénéficiaires du programme de la strate. Il faut toutefois noter que, derrière cette tendance globale, la situation financière des communes PVD est très hétérogène.

Les communes PVD se caractérisent par un taux d'épargne brute globalement assez proche de celui des autres communes de la strate. En 2021, ce taux était respectivement de 17,6% et de 17,7%. En 2022, le taux d'épargne brute décroît plus fortement dans les communes PVD que dans le reste des communes de la strate : -7,3% à 16,4% pour les communes PVD contre -3,1% à 17,1%.

#### NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PVD PAR ANNÉE



#### RAPPEL :

Plus une note est proche de 7, moins sa santé financière est saine.

Les notes s'échelonnent de 1 à 7.

Cette dégradation plus marquée de l'épargne des communes PVD est en partie due à un moindre dynamisme des recettes de fonctionnement. En effet, les recettes réelles de fonctionnement des communes PVD progressent de 5% contre 5,9% pour les autres communes de la strate. On observe en particulier pour les recettes fiscales que :

- Les recettes fiscales directes augmentent de 4,4% pour les communes PVD contre 5,3% pour les autres communes
- Les recettes fiscales indirectes progressent de 13,3% pour les communes PVD contre 16,3% pour les autres communes

Ce moindre dynamisme des recettes fiscales peut s'expliquer par les critères d'éligibilité au programme PVD et traduire la prégnance des fragilités socio-économiques et la plus ou moins forte sensibilité à la conjoncture économique de ces communes.

Parallèlement, la progression des dépenses réelles de fonctionnement est identique pour les communes qu'elles soient inscrites dans le programme PVD ou non (+6,6%). Mais il est à noter que la progression des dépenses réelles de fonctionnement est plus forte que celle des recettes réelles de fonctionnement.

Par ailleurs, toujours sur le volet des dépenses, les communes PVD se caractérisent par des dépenses d'investissement hors dette plus dynamiques (+12,6% vs +10,2% pour les autres communes) et des recettes réelles d'investissement moins dynamiques (+3,5% vs +4,8% pour les autres communes).

Dans ces conditions, le financement des dépenses d'équipement se traduit par un recours à l'emprunt sensiblement plus soutenu pour les communes PVD (+30,8%) que les autres (+26%). Les communes PVD sont structurellement plus endettées que les communes non bénéficiaires du programme :

- Les communes PVD présentent un taux d'endettement d'environ 10 points supérieur à celui des autres communes : en 2022, le taux d'endettement des communes PVD s'établit à 71,7% (-4,1%) contre 60,7% (-4,7%) pour le reste des communes de la strate.
- La dette par habitant s'établit en 2022 à 888 €/hab. pour les communes PVD contre 671 €/hab. pour le reste des communes de la strate.

Ce niveau d'endettement supérieur des communes PVD peut s'expliquer par un effort d'investissement soutenu dans des projets structurants, pour assurer un niveau de services et d'équipements offrant une qualité de vie satisfaisante pour la population locale et environnante.

Les écarts se creusent principalement en termes de capacité de désendettement avec une moyenne de 3,5 années pour les communes de la strate non bénéficiaires du programme (3,6 années en 2021) et de 4,4 années pour les communes PVD (4,2 années en 2021).

	COMMUNES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME PVD (500-20 000 hab.)			COMMUNES NON BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME (500-20 000 hab.)		
	2021	2022	n/n-1	2021	2022	n/n-1
<b>Taux d'épargne brute</b> (Epargne brute / Recettes Réelles de Fonctionnement)	17,6%	16,4%	-7,3%	17,7%	17,1%	-3,1%
<b>Taux d'endettement</b> (Dette / Recettes Réelles de Fonctionnement)	74,7%	71,7%	-4,1%	63,7%	60,7%	-4,7%
<b>Solvabilité pluriannuelle</b> (Encours de dette / Epargne brute)	4,2	4,4	3,4%	3,6	3,5	-1,6%
<b>Solvabilité annuelle</b> (Epargne brute / Remb. capital structurel)	2,2	2,1	-2,8%	2,4	2,5	3,4%

Une approche géographique permet de mettre en lumière des différences régionales, mais qui s'inscrivent dans les grandes tendances de l'ensemble du monde local. Ainsi, les communes PVD des régions de la façade occidentale affichent globalement une meilleure santé financière que leurs homologues de l'intérieur, la région Grand Est mise à part. Ce constat recoupe largement la géographie de la santé financière des communes présentée dans la 4ème édition du Baromètre de la santé financière des collectivités publiée en 2023<sup>1</sup>. Toutefois, ce sont dans les régions Pays de la Loire et Bretagne que les écarts de note financière entre l'ensemble des communes et les communes PVD est le plus faible de France métropolitaine.

L'analyse de l'évolution de la notation des communes PVD région par région ne permet pas de tirer d'autres enseignements, outre la spécificité des Outre-mer, où les communes PVD ont connu soit de très fortes améliorations de leur situation financière (Guadeloupe, Martinique, Guyane), soit une franche dégradation (Mayotte)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> <https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/06/rapport-barometre-digitale-2023-def-compressed.pdf>

<sup>2</sup> Voir focus Outre-mer

## L'ANALYSE DE L'APVF

L'année 2022 est en effet une année atypique pour les communes PVD, sous l'effet de facteurs à la fois conjoncturels et structurels.

En effet, si la fiscalité directe est moins dynamique dans les communes PVD (+4,6% contre +5,4% pour les autres communes), on peut y voir bien sûr un effet de la conjoncture, qui est aggravé pour les Petites villes de demain. Parmi les petites villes, celles connaissant une situation financière moins favorable que la moyenne, disposent structurellement de recettes fiscales foncières moins élevées. Le resserrement de la fiscalité locale sur le seul levier foncier peut être une des explications au différentiel de dynamique.

Par ailleurs, toujours sur le volet « recettes », on observe également des Droits de Mutation à Titre Onéreux moins dynamiques dans les PVD (+3,1%) que dans les autres communes (+5,5%), ce qui peut signaler le différentiel de dynamisme des communes PVD – différentiel qui justifie leur embarquement dans le programme.

Du côté des dépenses, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est similaire dans les PVD et les autres communes de la strate (respectivement +6,60% et +6,56%). Cela signifie qu'en dépit de charges de centralité plus élevées, les communes PVD ont su piloter leurs dépenses suffisamment finement pour ne pas trop affecter leurs équilibres budgétaires. Se pose néanmoins la capacité pour les communes PVD de pouvoir maintenir cet effort sur la durée.

D'autant qu'il faut également considérer l'augmentation sensiblement plus élevée des dépenses d'énergie dans les communes PVD (+15,7%) comparée au reste de la strate (+11,4%).

Enfin, un autre élément est à prendre en compte : l'effet de la hausse du point d'indice des fonctionnaires territoriaux en fin d'exercice, annoncée en juillet 2022. Cette hausse, qui n'était pas budgétée, a pu permettre la préservation des dépenses d'équipement qui ont été engagées, avec néanmoins des effets sur le niveau global de dépenses en fin d'exercice.



## UN RENFORCEMENT DE LA FRAGILITÉ POUR CERTAINES COMMUNES DU PROGRAMME ?

Selon la méthodologie retenue par l'AFL, la situation financière d'une collectivité est "tendue" dès lors que sa note devient égale ou supérieure à 5. Pour mémoire, les notes s'échelonnent de 1 à 7.

En 2022, 168 communes bénéficiaires du programme PVD (10%) rencontrent une situation financière pouvant nécessiter un accompagnement au redressement de leurs comptes. Elles étaient 8% en 2021.

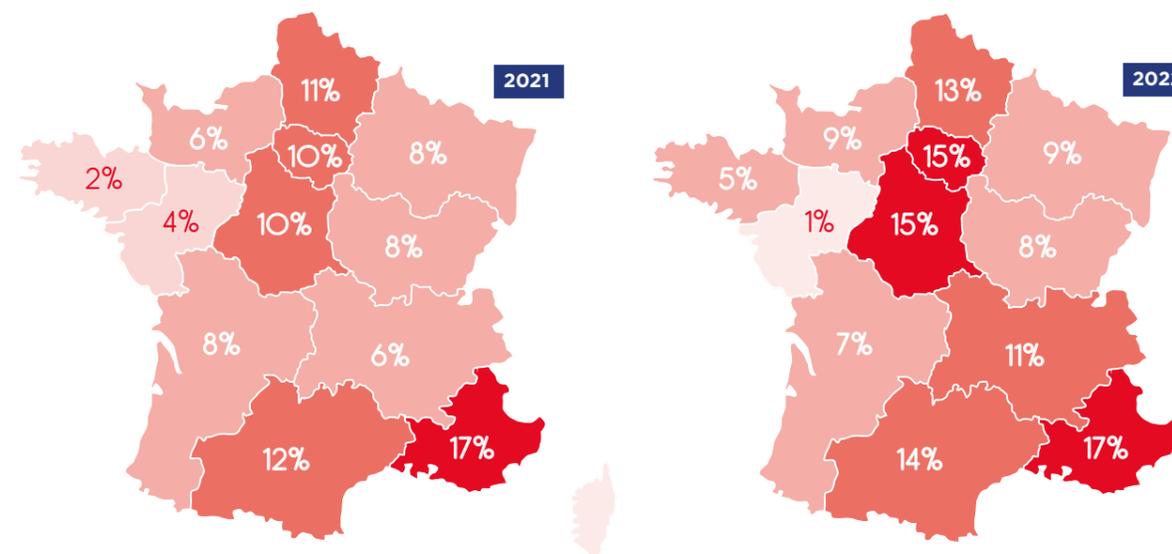


**La tendance s'est inversée entre 2021 et 2022 :**

- › La moitié des communes PVD a vu sa situation s'améliorer et sortir du scope d'alerte
- › L'autre moitié des communes PVD a vu sa situation stagner ou se dégrader

En dehors de la Corse et de l'Outre-Mer, la proportion de communes budgétairement "tendues" augmente entre 2021 et 2022 sur l'ensemble du territoire, à l'exception des régions Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes Côte d'Azur où la situation reste similaire voire s'améliore légèrement.

### › % DE COMMUNES PVD EN SITUATION TENDUE EN 2021 ET 2022

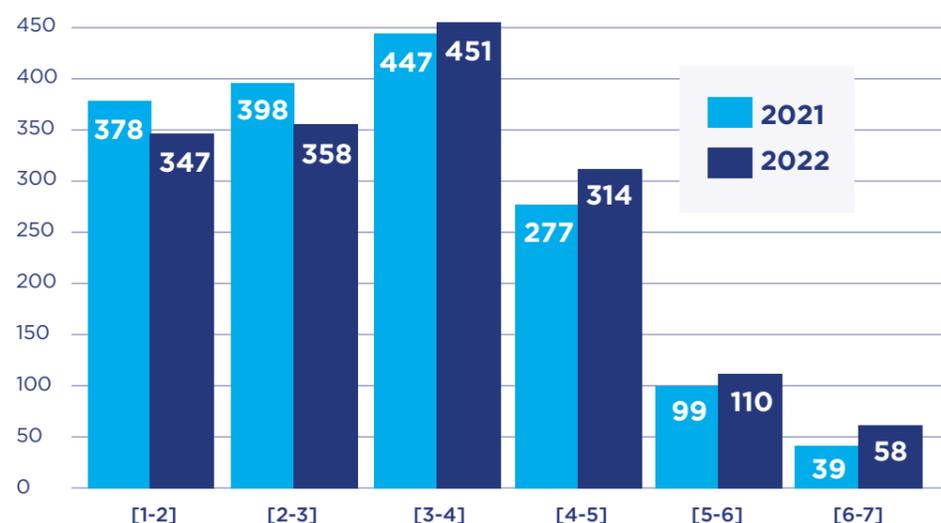


La situation est considérée comme très tendue (note financière comprise entre 6 et 7) pour 58 communes PVD en 2022 contre 39 en 2021 sur les plus de 1 600 communes bénéficiaires du programme.

Les communes PVD dont la note est supérieure à 6 en 2022 ont subi de plein fouet le contexte inflationniste avec des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de +8,9% alors même que leurs recettes réelles de fonctionnement ne progressent que de 2,5%. Dans ces conditions, leur capacité d'épargne brute s'est effondrée de -48,2%.

Avec un taux d'épargne brute moyen de 6% et un niveau d'endettement relativement élevé (taux d'endettement de 104% en 2022), ces communes présentent logiquement des ratios de solvabilité dégradés.

### REPARTITION DES COMMUNES PVD PAR ANNÉE



Par ailleurs, les fonctions de centralité de ces communes ont pour corollaire des charges liées à la présence d'équipements et de services, à la concentration des habitants et des entreprises ou encore la récurrence d'événements culturels ou sportifs. Pour les communes les plus fragiles, les situations exceptionnelles (crise covid, inflation, revalorisation du point d'indice de la fonction publique...) ont pu bousculer l'équilibre des budgets.

**Le programme PVD qui accompagne des communes jouant un rôle de centralité sur des bassins de vie est une opportunité pour favoriser une amélioration de la situation, et appuyer le développement des territoires ruraux notamment.**

### FOCUS AFL



Dans le cadre de ses missions, l'AFL propose à titre gracieux une aide en ingénierie financière pour les communes en situation financière tendue : organisation d'un échange avec la commune, décryptage de la note financière de l'AFL, mise en lumière possible des perspectives d'investissement et/ou de redressement, accompagnement vers l'adhésion à l'AFL le cas échéant.

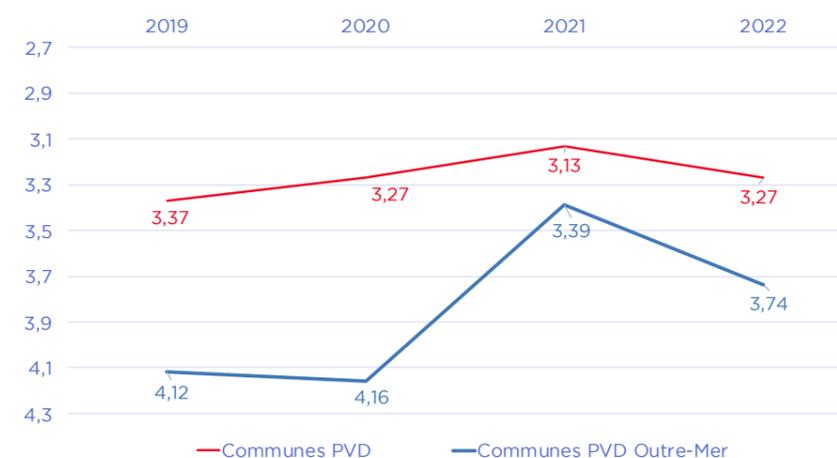
**Pour rappel :** une collectivité est éligible à l'AFL si sa note financière est strictement inférieure à 6 à l'année N-2. La note financière est calculée chaque année et est transmise en toute transparence à la demande de chaque collectivité. Depuis le Décret du 11 mai 2020, en plus de la note AFL, la collectivité doit également respecter deux ratios (capacité de désendettement et marge d'autofinancement courant).

## DANS LES OUTRE-MER, DES COMMUNES PLUS PEUPLÉES ET DE CENTRALITÉ PLUS IMPORTANTES

Une trentaine de communes d'Outre-mer bénéficient du programme PVD. Réparties sur les océans Atlantique (Guadeloupe, Martinique, Guyane) et Indien (Réunion et Mayotte), ces communes présentent une grande hétérogénéité, tant dans leurs notes financières que leurs trajectoires. Les communes bénéficiaires du programme représentent près de 26% des communes d'Outre-Mer.

Les communes PVD ultramarines sont relativement plus peuplées (9 719 habitants en moyenne contre 4 450 habitants pour l'ensemble des communes PVD) supportent des charges plus importantes et sont confrontées à un environnement socio-économique plus fragile. En raison de la disparité des situations, il est difficile de faire émerger des tendances parmi les communes PVD d'Outre-Mer, hormis d'affirmer qu'en moyenne, les communes PVD d'Outre-Mer ont une situation financière plus fragile que l'ensemble des communes PVD.

### FOCUS NOTES FINANCIÈRES COMMUNES PVD OUTRE-MER ENTRE 2019 ET 2022



Sur l'ensemble des collectivités, c'est en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane que les collectivités ont le plus nettement amélioré leur note financière au cours des cinq dernières années. A contrario, les collectivités réunionnaises enregistrent la plus lente amélioration moyenne (-0,11 points), alors que celles de Mayotte sont les seules à enregistrer une dégradation (+0,32 points).



# 03

## UNE AFFAIRE DE CENTRALITÉ •

### NOTES FINANCIÈRES : UNE TRAJECTOIRE GLOBALEMENT FAVORABLE ENTRE 2019 ET 2021 QUI SE TEND EN 2022

Le programme Petites villes de demain accompagne les communes de moins de 20 000 habitants jouant un rôle de centralité et présentant un certain nombre de fragilités socio-économiques<sup>3</sup>.

#### RAPPEL :

Plus une note est proche de 7, moins sa santé financière est saine. Les notes s'échelonnent de 1 à 7.

#### RAPPEL : HIÉRARCHIE DES NIVEAUX DE CENTRALITÉ :

- Communes non-centre
- ① Centre d'équipement et de services local
- ② Centre d'équipement et de services intermédiaire
- ③ Centre d'équipement et de services structurant
- ④ Centre d'équipement et de services majeur

Si on compare les communes PVD au reste des communes de 500 à 20 000 habitants<sup>4</sup>, le constat est simple : les communes bénéficiaires du programme PVD possèdent une situation financière moins favorable que leurs homologues et une moins bonne résilience aux externalités comme l'atteste l'inflexion constatée en 2022.

La phase d'amélioration de la santé financière des communes PVD depuis 2018 s'arrête en 2022 (cf. partie O2). Ainsi, la note financière moyenne des communes de la strate se stabilise entre 2021 et 2022 autour de 3,08 et 3,02, celle des communes PVD se dégrade de 3,13 à 3,27.

**Globalement, les notes des communes PVD dénotent une santé financière structurellement moins bonne que l'ensemble des communes de taille similaire, mais les écarts demeurent modérés.**

<sup>3</sup> L'étude co-pilotée par l'ANCT et le CESEAR-INRAE de Dijon en juin 2020 ne traite pas de la question spécifique des communes d'Outre-Mer.

<sup>4</sup> Les communes de moins de 500 habitants ont volontairement été écartées de l'analyse en raison du poids qu'elles représentent dans les moyennes des notes financières et de leur quasi-absence dans le programme PVD.

## UNE CORRÉLATION PRESQUE PARFAITE ENTRE NIVEAU DE CENTRALITÉ ET STRATE DE POPULATION : LA CENTRALITÉ À CHARGE ?

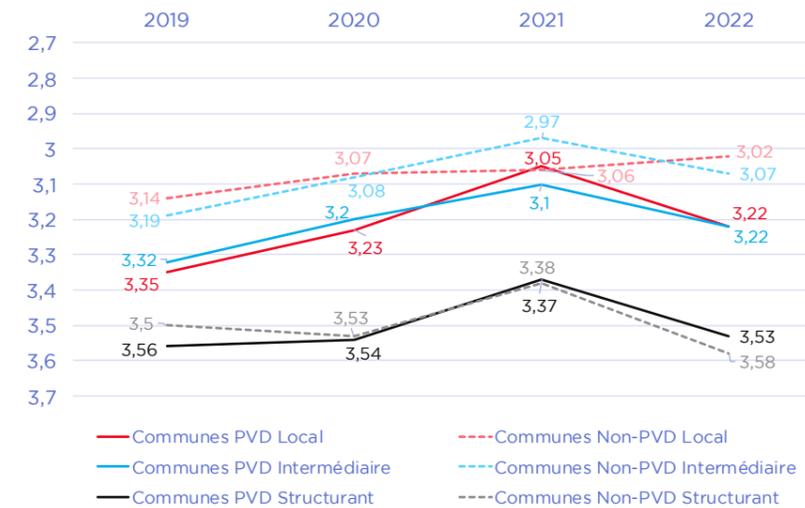
Les communes sélectionnées dans le programme PVD se déclinent selon les niveaux de centralité suivants : **local** (209 communes) ; **intermédiaire** (1 168 communes) ; **structurant** (222 communes). En moyenne, plus une commune joue un rôle de centralité important, plus sa population est importante, et à l'instar de l'ensemble des communes, moins sa note financière est favorable.

Les communes jouant un rôle de centralité intermédiaire représentent la majorité des bénéficiaires du programme PVD (73% des PVD métropolitaines). L'analyse par niveau de centralité se concentre sur le territoire métropolitain.

### MARTRES-TOLOSANE, UNE COMMUNE MEMBRE DU PROGRAMME

De niveau intermédiaire de centralité, Martres-Tolosane (Haute-Garonne), ville de culture au patrimoine riche (villa romaine de Chiragan, faïencerie...), constitue le principal pôle touristique de l'intercommunalité Cœur de Garonne. La ville concentre de nombreux commerces et emplois, notamment industriels. Déjà engagée dans le dispositif "Bourg Centre" porté par la Région Occitanie, la ville a intégré le programme Petites villes de demain pour dynamiser ses projets avec de nouveaux partenaires et bénéficier de l'ingénierie d'un chef de projet.

#### MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PVD PAR NIVEAU DE CENTRALITÉ



#### A NOTER :

- Le programme PVD ne comprend pas de communes non-centres
- Le programme PVD ne comprend pas de communes de centres d'équipements et de services majeurs

#### MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PVD PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE



Naturellement, les charges de centralité supportées par les communes PVD pèsent sur leurs budgets. Aux niveaux national et régional, les communes PVD structurantes sont en moyenne moins bien notées.

Plus les fonctions de centralité sont importantes et plus la commune est peuplée, plus les notes financières sont dégradées. Ainsi, en superposant les deux graphiques (notes financières des communes par niveau de centralité et par strate démographique), on observe une amélioration continue de la santé financière entre 2019 et 2021, suivie d'une dégradation entre 2021 et 2022 avec des tendances divergentes :

**Les communes PVD / centres d'équipements et de services structurants (14% des communes PVD métropolitaines)**, dont la population est généralement plus importante que la moyenne (moyenne population 9 300 habitants) ont une situation plus dégradée ;

**Ces communes PVD subissent une baisse de leur capacité d'épargne brute de -1% en 2022. Les autres communes de la strate enregistrent une baisse plus importante de -5,8%.** Ces deux catégories de communes enregistrent une hausse équivalente de leurs dépenses réelles de fonctionnement (+5,9%) contrairement aux recettes réelles de fonctionnement dont la progression est un peu plus soutenue pour les communes PVD (+4,8%) que pour les autres (+4,2%).

Cela se traduit par un moindre reflux du taux d'épargne des communes PVD (-5,5%) que pour les autres communes de centralité structurante (-9,6%). En revanche, le taux d'endettement baisse de manière assez semblable pour ces communes, qu'elles soient bénéficiaires ou non du programme PVD (-4,1% et -4,3%).

Centres d'équipements de de services structurants	COMMUNES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME PVD (500-20 000 hab.)			COMMUNES NON BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME PVD (500-20 000 hab.)		
	2021	2022	n/n-1	2021	2022	n/n-1
<b>Taux d'épargne brute</b> (Epargne brute / Recettes Réelles de Fonctionnement)	16,4%	15,5%	-5,5%	14,8%	13,3%	-9,6%
<b>Taux d'endettement</b> (Dette / Recettes Réelles de Fonctionnement)	79%	75,7%	-4,1%	57,6%	55,1%	-4,3%
<b>Solvabilité pluriannuelle</b> (Encours de dette / Epargne brute)	4,8	4,9	1,5%	3,9	4,1	5,8%
<b>Solvabilité annuelle</b> (Epargne brute / Remb. capital structurel)	1,9	1,9	-2,2%	2,4	2,1	-11,1%

**Les communes PVD / centres d'équipements et de services intermédiaires (73% des communes PVD métropolitaines)**, dont la population moyenne est proche de celle des communes PVD (3 904 habitants contre 4 450 habitants) tout en cachant des disparités importantes, ont une santé financière plus favorable que les communes structurantes, mais qui reste légèrement moins bonne que le niveau national ;

Les communes PVD de ce niveau de centralité subissent une légère baisse de leur capacité d'épargne brute de -3,2% en 2022. A l'inverse, les autres communes de même niveau de centralité enregistrent une quasi-stabilité de leur épargne brute (-0,2%). Si ces deux catégories de communes enregistrent une hausse équivalente de leurs dépenses réelles de fonctionnement (+6,9%), en revanche, les communes PVD bénéficient d'une moindre progression de leurs recettes réelles de fonctionnement (+5,1% contre +5,7% pour le reste des communes).

Cela se traduit par une contraction plus marquée du taux d'épargne brute des communes PVD (-7,9%) que pour les autres communes de centralité intermédiaire (-5,6%). En revanche, le taux d'endettement baisse de manière assez semblable pour ces communes, qu'elles soient bénéficiaires ou non du programme PVD (-4,2% et -4,7%).

Centres d'équipements de services intermédiaires	COMMUNES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME PVD (500-20 000 hab.)			COMMUNES NON BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME PVD (500-20 000 hab.)		
	2021	2022	n/n-1	2021	2022	n/n-1
<b>Taux d'épargne brute</b> (Epargne brute / Recettes Réelles de Fonctionnement)	18%	16,6%	-7,9%	16,8%	15,9%	-5,6%
<b>Taux d'endettement</b> (Dette / Recettes Réelles de Fonctionnement)	72,4%	69,3%	-4,2%	61,5%	58,6%	-4,7%
<b>Solvabilité pluriannuelle</b> (Encours de dette / Epargne brute)	4	4,2	4%	3,7	3,7	0,9%
<b>Solvabilité annuelle</b> (Epargne brute / Remb. capital structurel)	2,3	2,3	-1,7%	2,6	2,6	-0,9%

Les communes PVD / centres d'équipements et de services locaux (13% des communes PVD métropolitaines), dont la population moyenne s'élève à 1 587 habitants correspondent pour la plupart à des communes rurales. Après une convergence sur plusieurs années des communes PVD de niveau local vers la tendance nationale, un décrochage s'observe entre 2021 et 2022. **Si on se penche sur les notes, c'est désormais sur ce niveau de centralité que l'écart entre les communes PVD et les autres communes est le plus élevé** (3,22 contre 3,03).

Les communes PVD de niveau de centralité local subissent une baisse de leur capacité d'épargne brute de -5,7% en 2022. A l'inverse, les communes non bénéficiaires du programme de même niveau de centralité voient leur épargne brute croître de +5,1%.

Ces évolutions opposées tiennent au fait que les communes PVD affichent une progression de +4,5% de leurs recettes réelles de fonctionnement quand le reste des communes de la strate bénéficient d'une croissance de +6,5%. En revanche, les communes, qu'elles soient PVD ou non, supportent une hausse de leurs dépenses réelles de fonctionnement à peu près semblable (+7% et +6,8%).

Centres d'équipements de services locaux	COMMUNES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME PVD (500-20 000 hab.)			COMMUNES NON BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME PVD (500-20 000 hab.)		
	2021	2022	n/n-1	2021	2022	n/n-1
<b>Taux d'épargne brute</b> (Epargne brute / Recettes Réelles de Fonctionnement)	21%	19%	-9,6%	19%	19%	-1,3%
<b>Taux d'endettement</b> (Dettes / Recettes Réelles de Fonctionnement)	80%	78%	-2,5%	67%	64%	-4,9%
<b>Solvabilité pluriannuelle</b> (Encours de dette / Epargne brute)	3,7	4	7,8%	3,5	3,4	-3,7%
<b>Solvabilité annuelle</b> (Epargne brute / Remb. capital structurel)	2,7	2,2	-19,2%	2,4	2,6	9,2%

## DES INVESTISSEMENTS QUI DEMEURENT PLUS DYNAMIQUES DANS LES COMMUNES DU PROGRAMME, EN DÉPIT DE L'INFLATION

**Les communes PVD (toutes strates de population et tous niveaux de centralité confondus) se distinguent par un effort d'investissement plus important et qui progresse plus fortement en 2022 que pour les communes non bénéficiaires du programme.**

Les dépenses d'équipement des communes PVD s'élèvent à 364 €/hab. (+12,5%) et à 331 €/hab. (+10,4%) pour les autres communes. Cette tendance est toutefois à relativiser. L'OFGL indique en effet, pour l'ensemble des collectivités, que 84% de la hausse de l'investissement est liée à un effet prix en 2022. L'inflation n'expliquait "que" 40% de la hausse des dépenses d'équipement des collectivités en 2021.

### L'ANALYSE DE L'APVF

Au-delà de chiffres flatteurs pour l'investissement, il apparaît plutôt que l'investissement résiste dans les communes PVD. En effet, d'après l'OFGL, 84% de la hausse des dépenses d'investissement est liée à l'inflation. Néanmoins, comme le niveau d'investissement, notamment via les dépenses d'équipement, demeure supérieur à l'inflation, on peut considérer que **l'investissement résiste relativement bien dans les communes PVD**. Ainsi, l'augmentation des dépenses d'équipement est de 12,5% dans les communes PVD pour un taux d'inflation de 5,2% en 2022. Il est à noter que la différence entre le taux d'augmentation des prix et la hausse des dépenses d'équipement n'est pas révélatrice du niveau d'investissement supplémentaire. En effet, les dépenses d'équipement des communes sont davantage touchées par la hausse des prix que le panier moyen de consommation. A titre d'exemple, les coûts des matériaux de construction ont augmenté de 27% selon la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.

Dans ce contexte, les dépenses d'investissement continuent à croître plus vite que l'inflation, ce qui est un signal positif, tout en sachant que globalement le niveau d'investissement d'avant la crise sanitaire n'a pas encore été retrouvé.

Dès lors, la résistance de l'investissement dans les communes PVD amène à se poser la question suivante : les hausses des dépenses d'équipement sont-elles toujours le signe d'un rattrapage du niveau d'investissement ante-covid ou est-ce l'un des premiers effets du programme ? Les prochains baromètres permettront de le dire.





Crédit : Ville d'Évian-les-Bains

L'expérience de la ville d'Évian-les-bains (Haute-Savoie) confirme le dynamisme des investissements des communes PVD. Selon Margot Bernardi, Cheffe de projet Petites Villes de Demain, l'inscription de la commune au sein du programme PVD a facilité la mise en place et le déploiement des projets, avec une « dynamique à l'interne selon une gouvernance et méthode de travail dite « bilatérale » autour des 17 ODD<sup>5</sup>. Les financements complémentaires accordés par le programme aux côtés de l'autofinancement et des emprunts permettent à la ville de réaliser ses investissements avec un fort dynamisme. Ce point est rejoint par Annabelle Alessandria, adjointe à la communication, à l'égalité Femme-Homme, aux relations juridiques, à la transition numérique et au conseil municipal des jeunes, référente Petite Ville de Demain au maire la commune d'Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales). L'inscription au programme PVD de sa commune a facilité les démarches comme la candidature au label Petites Cités de Caractère, la connaissance des acteurs appropriés à la mise en place de projets et le choix des sujets d'actions.

<sup>5</sup> Le plan d'action PVD annexé à la Convention cadre comprenait 63 actions PVD du projet de mandat, dont 6 actions structurantes avec une mise en œuvre dès 2023-2024.

A Conches-en-Ouche (Eure), le programme PVD a également permis d'enclencher des investissements, et les plus lourds restent à venir. Après la réfection complète du centre-ville réalisée au lancement du programme, s'ouvre une seconde période qui sera marquée par la réalisation d'un centre des arts verriers, le réaménagement de la gare, la reconversion de friches industrielles et naturelles précise Jérôme Pasco le maire de la commune.

Sur d'autres territoires, la sélection des communes PVD a favorisé des communes déjà actives. La commune Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), bénéficiaire du programme, s'est développée au pied de la station de ski Superbagnères dans les Pyrénées. Ville thermale touristique et surclassée, Luchon ambitionne grâce au programme PVD et son contrat de territoire de développer des projets structurants en lien avec ses activités sportives et de loisirs adaptées à toutes les saisons : réhabilitation de la gare en pôle d'échange multimodal, remplacement de la télécabine, rénovation des Thermes, construction d'une maison de Santé ... Son économie est principalement présente et la commune est le principal bassin de vie et d'emploi du sud de la Haute-Garonne. Pour financer ses projets, le recours aux subventions (Etat, Région et département) est central indique Amélie Puissegur, chargée de mission Petite ville de demain.



**« Le programme Petites villes de demain est dès l'origine, une chance unique pour « penser » son territoire et dessiner son avenir. [...]**

**C'est un programme formidable qui nous permet de mettre du sens dans notre action, de définir un cap, une vision, en mobilisant de l'ingénierie à moindre coût. »**

**Jérôme Pasco**

Maire de Conches-en-Ouche (Eure)

**Ce sont les communes PVD / centres d'équipements et de services locaux qui accomplissent l'effort d'investissement le plus conséquent en 2021 et 2022.** Pour ces communes, les dépenses d'équipement brutes s'élèvent à 449 €/hab. en 2022, soit un niveau sensiblement supérieur à celui des communes de centralité intermédiaire (362 €/hab.) et de centralité structurante (357 €/hab.).

**C'est également parmi les communes de centralité de niveau local que l'on observe un écart substantiel selon qu'elles relèvent ou non du programme PVD : 449 €/hab. pour les communes PVD vs 325 €/hab. pour les autres communes.**

**Le niveau d'endettement est également un marqueur des communes PVD. Au sein des communes PVD, rapporté à la population, le niveau d'endettement par habitant est d'autant plus élevé que le niveau de centralité est important.** Cette observation n'est en revanche pas vérifiée avec le taux d'endettement :

**Centres d'équipements et de services locaux**

Taux d'endettement : **78%**  
Dette : **824 €/hab.**

**Centres d'équipements et de services intermédiaires**

Taux d'endettement : **69%**  
Dette : **834 €/hab.**

**Centres d'équipements et de services structurants**

Taux d'endettement : **76%**  
Dette : **1026 €/hab.**

**ACCOMPAGNEMENT DE L'AFL DANS DES COMMUNES PVD**

**EXEMPLES DE PROJETS**

**ENTRETIEN DU PATRIMOINE**

Restauration d'une chapelle,  
Commune de Banon  
Alpes de Haute-Provence

**DÉVELOPPEMENT SPORTIF**

Centre aquatique des Grands prés  
Commune de Vendôme  
Loir-et-Cher

**AMÉNAGEMENT URBAIN**

Réhabilitation d'une place de centre-ville  
Commune de Roquebrune-sur-Argens  
Var

**Le programme PVD invite à la recherche de financements complémentaires à ceux apportés par les partenaires nationaux. Le recours à l'emprunt apparaît pour certaines communes nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie de redynamisation et le plan d'actions opérationnel associé inscrit dans la convention-cadre Petites villes de demain.**

C'est le cas de la commune PVD de Martres-Tolosane (Haute-Garonne) pour assurer les projets prévus dans le cadre de la convention ORT signée en juin 2023. En décidant de rejoindre l'AFL en décembre 2022, la commune a diversifié ses prêteurs et s'est assurée un accès pérenne et compétitif aux crédits.



## TERREAU TOUTEFOIS FERTILE AUX PROJETS : LE PROGRAMME PVD SUR SA LANCÉE

Le programme PVD favorise, depuis fin 2020, l'accélération et la prise en main des projets du territoire par les élus locaux. Les réussites locales, le recrutement des chefs de projets Petites villes de demain, et l'accompagnement fait par l'ANCT et ses partenaires comme l'APVF et l'AFL, témoignent du bilan positif des premières années du programme.

Cherchant à renforcer l'attractivité et le dynamisme des petites centralités, le programme Petites villes de demain cherche à agir comme un terreau fertile aux projets des communes lauréates :

### CENTRES D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES INTERMÉDIAIRES

“Nous avons réalisé de nombreux projets Petites villes de demain, dont la réfection complète du centre-ville. Mais s'ouvre devant nous, désormais une période de temps plus long, au cours de laquelle nous devons faire émerger des projets structurants comme la réalisation d'un centre des arts verriers, l'avenir de la gare, la reconversion de friches industrielles et naturelles... PVD va nous y aider assurément !” **indique le maire de Conches-en-Ouche (Eure), Jérôme Pasco**, dont la commune est bénéficiaire du programme. La Micro-Folie (Musée Numérique) fait partie des projets ayant émergé grâce au programme PVD.

”

“Les projets de la commune ont été scindés en quatre grands objectifs : l'habitat, le développement économique, la mobilité et le cadre de vie. En collaboration avec la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, également bénéficiaire du programme, les projets sont à la fois d'intérêt communautaire et intercommunautaire. [...] des priorités se dégagent comme la structuration de la gare en pôle d'échange multimodal pour la remise en service de la ligne de train fermée en 2014. Il est nécessaire d'organiser la mobilité des différents usagers de la route depuis la gare vers le centre-ville, la télécabine, les Thermes... c'est la question du dernier kilomètre et d'organisation de la circulation.” **présente Amélie Puissegur, chargée de mission Petite ville de demain de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).**

“Le projet global de revitalisation de la commune était déjà bien engagé avant l'inscription de la commune au programme PVD. L'ingénierie au travers du chef de projet PVD a permis de lancer de nouveaux projets [prévus dans le cadre de la convention ORT signée en juin 2023 avec l'ANCT] : opération façades, projet urbain de la cour du Matet, aménagement du pôle de gare, projet de liaisons douces...” **précise Isabelle Laybax, Directrice générale des Services de Martres-Tolosane (Haute-Garonne).**

### CENTRES D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES STRUCTURANTS

« Le dispositif « Petites villes de demain » était essentiel pour bénéficier d'un accompagnement et pour mobiliser notamment l'ingénierie nécessaire pour les projets à mener sur son territoire. La participation de la ville d'Évian-les-Bains au programme national « Petites villes de demain » en tant que centre bourg revêt

une importance majeure pour la commune avec de nombreux projets envisagés qui prennent en compte la transition écologique et l'action solidaire.

La ville d'Évian-les-bains s'est engagée dans un projet de ville durable au profit de ses habitants, de ses commerces, de ses visiteurs mais également du

territoire. Forte de cet élan, de nombreux projets sont engagés afin d'améliorer le bâti, soutenir le commerce et maintenir la qualité de vie des évianais. » **confirme Margot Bernardi, Cheffe de projet Petite ville de demain au sein des services de la ville d'Évian-les-bains (Haute-Savoie).**

Prévu pour accompagner les projets des élus sur la durée du mandat 2020-2026, le programme PVD est pleinement lancé. Les investissements les plus conséquents sont à venir et les prochains baromètres de la santé financière des communes PVD pourront probablement permettre de réaliser un point d'étape.



« La candidature au programme PVD s'est faite suite à ma nomination d'adjointe pour mon premier mandat car je souhaitais trouver des solutions pour redynamiser notre commune. Mettre l'accent sur ses points forts : le patrimoine, son commerce de proximité, mais tout en travaillant sur ses points faibles : la vacance des logements et la problématique de la gestion de l'espace en cœur de ville. »

### Annabelle Alessandria

Adjointe à la communication, à l'égalité Femme-Homme, aux relations juridiques, à la transition numérique et au conseil municipal des jeunes.

Référente Petite ville de demain auprès du maire de la commune d'Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales)

# CONCLUSION

Le programme Petites villes de demain, lancé en octobre 2020 vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours. Son objectif est de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité. La dynamique est lancée, et les conditions sont désormais réunies pour permettre la réalisation de projets structurants indispensables au développement économique et à la cohésion sociale mais aussi pour rénover le patrimoine et les aménagements publics dans le respect des enjeux de la transition écologique des territoires.

Les communes PVD ont une situation financière globalement moins favorable que le reste des communes françaises de 500 à 20 000 habitants. Bien que le contexte inflationniste ait touché toutes les collectivités, les communes PVD ont bénéficié d'une augmentation des recettes un peu moins importante que le reste des communes françaises. En découle une évolution de l'épargne brute moins favorable.

Parallèlement, les communes bénéficiaires du programme PVD ont poursuivi en 2022 leur effort d'équipement et, ce faisant, ont recouru plus fortement à l'emprunt alors même qu'elles supportent un niveau d'endettement structurellement plus élevé. À cet égard, il convient de rappeler que ces investissements sont nécessaires afin de préparer l'avenir et de s'adapter aux mutations économiques, démographiques et écologiques. Or, c'est bien l'enjeu pour les communes PVD : investir pour préparer l'avenir.

Néanmoins, les enjeux auxquels sont confrontés les communes PVD, comme à toute commune française, sont nombreux : augmentation du coût de l'énergie, accroissement de la masse salariale, difficulté de recrutement, obligations réglementaires (ZAN, décret tertiaire ...), difficulté d'accès au crédit et hausse des taux d'intérêts. Ils se cumulent aux besoins croissants des habitants, en matière de présence des services et équipement publics, d'accompagnement au tissu économique et associatif, ...) mais aussi à la nécessaire adaptation au changement climatique et de préservation de l'environnement.

Des disparités entre les communes PVD et les autres communes existent et ont été présentées au long de cette étude, même si les écarts pourraient être examinés en tenant compte de manière plus précise de la taille des communes PVD, généralement plus peuplées que les communes de l'échantillon retenu. Par ailleurs, pour mieux appréhender la diversité des situations et trajectoire financières, il faudra privilégier une analyse par commune.

**Pour en savoir plus, les équipes de l'AFL restent à votre disposition pour déterminer, grâce à la notation financière de l'AFL, la capacité d'investissement et d'emprunt de chaque commune. En tant que banque des collectivités, l'AFL a également pour mission d'offrir aux communes cette ingénierie financière.**

## A PROPOS DE L'AFL :

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt.

L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux.

L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable.

Nous sommes l'Agence France Locale. »

## A PROPOS DE L'ANCT

Mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires est un nouveau partenaire pour les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Elle propose, un accompagnement sur mesure, un soutien en ingénierie de projet, une aide au pilotage, une assistance en maîtrise d'ouvrage publique.

Elle pilote également des programmes d'appui nationaux comme « Petites villes de demain », « Action cœur de ville » ou encore « France services ».

## A PROPOS DE L'APVF

L'Association des Petites Villes de France, présidée par Christophe Bouillon, maire de Barentin et ancien député de Seine-Maritime, fédère les villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire.

A ce titre, l'APVF défend et représente les petites villes auprès des pouvoirs publics.

Partenaire du programme Petites Villes de Demain depuis sa création, l'APVF considère que la revitalisation des petites villes passe par une action énergique en soutien des services publics de proximité et du commerce, tout en assurant la transition écologique.

 ASSOCIATION DES PETITES  
VILLES DE FRANCE

42 boulevard Raspail, 75007 Paris

 AGENCE FRANCE LOCALE

112 rue Garibaldi, 69006 Lyon

Contact collectivités

**09 70 81 85 17**

**adhesion@afl-banque.fr**

 AGENCE NATIONALE DE LA  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
– PROGRAMME PETITES  
VILLES DE DEMAIN

20 avenue de Ségur, 75007 Paris

**petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr**

